

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

www.riges-uao.net

ISSN-L: 2521-2125

ISSN-P: 3006-8541

Numéro 20

Juin 2026



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

INDEXATION INTERNATIONALE

SJIF Impact Factor

<http://sjifactor.com/passport.php?id=23333>

Impact Factor: 8,475 (2026)

Impact Factor: 8,333 (2025)

Impact Factor: 7,924 (2024)

Impact Factor: 6,785 (2023)

Impact Factor: 4,908 (2022)

Impact Factor: 5,283 (2021)

Impact Factor: 4,933 (2020)

Impact Factor: 4,459 (2019)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Maître de Conférences à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GÖBEL** Christof, Professeur Titulaire, Universidad Autonoma Metropolitana, (UAM) – Azcapotzalco (Mexico)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les enjeux climatiques, la gestion de l'eau, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction
KOUASSI Konan**

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- HECTHELI Follygan, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Professeur Titulaire, UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître de Conférences, UAO
- KADOUZA Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- GÖBEL Christof, Professeur Titulaire, Universidad Autonoma Metropolitana, (UAM) – Azcapotzalco (Mexico)

Sommaire

Sena Ghislain C. ADIMOU, Vincent O.A. OREKAN, Joseph OLOUKOI <i>Etude de l'impact des infrastructures touristiques sur les mangroves au sud du Bénin</i>	9
BAYANG Sirbéle <i>Striga, dans les champs de céréales à Lallé, dans la région du Mayo-Kebbi Est (Tchad)</i>	26
KOULOMIAN Dao, KONAN Kouamé Hyacinthe <i>Les enjeux socio-économiques et environnementaux de la mécanisation de l'orpaillage irrégulier dans le département de Boundiali (Nord, Côte d'Ivoire)</i>	37
Bi Sehi Antoine TAPE <i>Facteurs contribuant à la persistance du paludisme dans la ville de Vavoua (Côte d'Ivoire)</i>	55
KOFFI Akouassi Bénédicte, DJAH Armand Josué <i>Impacts de la gestion de l'environnement urbain à Abengourou (Côte d'Ivoire)</i>	72
MAMADOU MARICO, MOUSSA DIT MARTIN TESSOUGUE <i>Acteurs de la gouvernance locale des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguineda Camp : efficacités et limites</i>	90
MAHAMADOU MOUDI Rachid, PARAISO CECIL Zeinabou, SOULEY Kabirou <i>Problématique d'accès aux ressources pastorales des communautés arabes Awlad Souleymane dans le département de Tesker au Niger</i>	109
FROUMAN Ouattara Bourahima <i>Structuration de l'espace urbain de Divo, entre dynamique démographique et étalement : les défis d'un déséquilibre de répartition spatiale de la population</i>	134
Souleymane SORO, Kouamé Thimotée KOBENAN <i>Impacts socio-économiques de la production de l'igname Kponan (dioscorea cayenensis-rotundata) dans la Sous-prefecture de Laoudi-ba (Est Côte d'Ivoire)</i>	155
KAMBIRÉ Bêbê, OUATTARA Oumar, LOA Sokro Lazare <i>Effets environnementaux de la production artisanale d'huile de palme dans le village Ahigbé-Koffikro (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)</i>	171

Seydou A TOGOLA, Ibrahima DIOMBATY <i>Cartographie des dépôts des déchets solides dans le cercle de Macina, région de Ségou au Mali</i>	193
DIARRA Yah Malick, YOUKOU Néande Odile, ASSOOU Arthur Oscar, TRA Fulbert <i>Logiques de production hévéicole et conscience environnementale : une analyse socio-pédagogique à Youwasso (Grand-béréby, sud-ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	207
Yaya DOGONI, Diakaridia SIDIBE <i>Analyse de la dégradation et de la restauration des sols dans la zone de l'office de la haute vallée du Niger au Mali</i>	221
FALIGBENE Likfière, NANOINI Damitonou, HETCHELI Follygan <i>Transport routier et problématique du développement local dans la préfecture de Tandjouare au Nord Togo</i>	234
Ababacar Sadikh GUEYE, Awa FALL <i>Effets déstructurant des grands projets d'aménagement sur la mobilité à Rufisque (Sénégal) : analyse des contraintes liées au ter et à l'autoroute à péage A1</i>	257
Demba GAYE <i>Typologie des lithométéores au Nord-Sénégal : Analyse spatio-temporelle des cas de suspension et de déflation</i>	278
KOLANI Lamitou-Dramani, OUEDRAOGO Joachim, AWADE Essodina <i>Analyse des impacts environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des alluvions dans le cours supérieur de la rivière Kara au Nord du Togo</i>	291
Frédéric BATIONO, Abdoul Rasmané ZONGO, Dieudonné ZERBO <i>Ressources en eau, bilan hydrique et faisabilité d'un barrage multiusages en milieu urbain soudanien : le cas du bassin versant de Banfora (Burkina Faso)</i>	305
Kouakou Toussaint KRA, Kouassi Guillaume N'GUESSAN <i>Analyse prospective de la restauration d'un espace protégé ivoirien : quels futurs pour le parc national de la Marahoué ?</i>	326
One Enoc GUEDE, Adou Jean Marc Le Thoi ADJI, Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS <i>Délocalisation des cours comme stratégie de résilience dans un contexte d'exiguïté des infrastructures d'enseignement à l'Université Alassane Ouattara dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)</i>	348

Eveline MAHOUNGOU, Hilarion Bagel MIZHAIRE, Marina Lyonel MALOUONO-LIVANGOU <i>Les espaces publics brazzavillois à l'épreuve de la production des fleurs et plantes ornementales</i>	361
BONSA Issouf <i>Stratégies de visibilité religieuse à Ouagadougou (Burkina Faso) : Une analyse à partir de la monumentalité et de l'architecture des lieux de culte</i>	380
ESSENGUE NKODO Pierre Eloi, MEBENGA ARIEL <i>Nouvelle dynamique spatiale de la cacaoculture et vulnérabilité socio-économique des paysanneries, cas de Minta dans le Centre-Est du Cameroun forestier</i>	396
Kokouvi ALOWOU, Kodjo ODAH <i>Analyse des impluviums des bassins de rétention d'eau d'Amadahomé et de Caméléon à Lomé: proposition d'aménagement</i>	418
Romarc Iralè EHINNOU KOUTCHIKA, Gwladys Gertrude Mèdèssè ZANNOU, Jules ODJOUBERE, Jacques Boco ADJAKPA <i>Etude de la diversité floristique des espaces verts de la ville de Cotonou au sud Bénin (Afrique de l'ouest)</i>	440
ALI Salé, AGAISSA Assagaye <i>Accaparement des espaces pastoraux en Zone Pastorale, Région de Zinder au Niger</i>	457
MBAYE Ibrahima <i>Contexte climatique de propagation de la Covid-19 à Dakar au Sénégal</i>	479
TAPE ACHILLE ROGER, KAMELAN Hermance-Starlin Kouacou, KAKOU Geoffroy André, ASSI-KAUDJHIS Joseph P. <i>Micro logistique et mobilité des personnes et marchandises : un moyen de lutte contre la pauvreté dans la Sous-préfecture d'Abongoua (sud-est de la Côte d'Ivoire)</i>	496
NIAMIEN Kadjo Henri Joël, SEKONGO Largarthon Guénolé, OBOUMOU Abah Marie-Josée, N'CHO Cho Ingrid, BLE Melecony Celestin <i>Femmes et durabilité dans la chaîne de valeur de la pêche artisanale à Abidjan (Côte d'Ivoire) : centralité économique et fragilité institutionnelle</i>	515
KOUASSI Yao Dieudonné, BEDA Abazé Henri Joël, BARRY Aye <i>L'harmattan, un facteur de la recrudescence des infections respiratoires aiguës (ira) dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)</i>	534

SYLLA Yaya <i>Insalubrité et risques sanitaires : analyse critique des sites de pressage et de transformation du manioc dans le quartier Anoumabo, commune de Marcory (Côte d'Ivoire)</i>	553
AKA Assalé Félix <i>Impact des parkings informels sur la gestion des servitudes publiques dans la commune du Plateau (Côte d'Ivoire)</i>	569

ACCAPAREMENT DES ESPACES PASTORAUX EN ZONE PASTORALE, REGION DE ZINDER AU NIGER

ALI Salé, Maître de Conférences,
FLSH/Département de Géographie, Université André Salifou de Zinder (Niger),
Email : alisale1562@gmail.com

AGAISSA Assagaye, Maître de Conférences,
Faculté des Sciences de l'Education, Université Djibo Hamani de Tahoua (Niger),
Email : agaissa.assagaye@yahoo.fr

(Reçu le 12 Avril 2026 ; Révisé le 26 Avril 2026 ; Accepté le 24 Mai 2026)

Résumé

La Région de Zinder, avec plus de 25% du cheptel national (RGAC/2007), abrite d'importantes communautés pastorales. Malgré des dispositions, cette zone connaît un sérieux problème d'accaparement des espaces pastoraux. Plusieurs champs de culture s'y trouvent et la tendance ne fait que se renforcer. Cette étude vise à analyser le phénomène d'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder. La démarche méthodologique a porté sur la recherche documentaire et le travail de terrain. Plusieurs étapes ont été mises à contribution, privilégiant les échanges avec les acteurs. Il s'agit, des rencontres du niveau régional aux réunions de travail dans les Chefs-Lieux des Départements concernés, notamment ceux de Belbédji, Gouré et Tanout. Des images Landsat 2022 ont été utilisées pour l'établissement des cartes d'accaparement selon les échelles considérées. Les résultats ont montré que, d'une superficie initiale de 6 486 981 ha, 725 526 ha, soit 11,18%, ont été occupés par les champs de culture pluviale en 2016. En 2022, 250 039,197 ha ont été accaparés. Au total, 975 565,197 ha ont été occupés, soit 15,03% de la superficie totale. La remontée du Front Agricole était de 27,40 km en 2016. Elle est passée à 35 à 40 km en 2023. Les différentes formes d'accaparement sont les ouvertures des champs de culture, les autorisations de fonçage de puits traditionnels, la construction d'infrastructures socioéconomiques, pour ne citer que ceux-là. A l'origine, la perte du cheptel par les pasteurs, la pression foncière née de la pression démographique au Sud, le contrôle de l'espace, la bonne productivité supposée de la Zone Pastorale, le fonçage des puits traditionnels, la reconversion agricole des éleveurs au-delà de la culture de subsistance, etc. L'accaparement des espaces pastoraux en Zone Pastorale de Zinder remonterait à la sécheresse de 1984. Et depuis, le phénomène s'est accentué. Les perspectives sont liées à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Foncier, qui consacre aussi la Limite, l'Ordonnance 2010, mais aussi la prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

Mots clés : Région de Zinder, Zone Pastorale, accaparement, espace pastoral, Limite Nord

LAND GRABBING IN THE PASTORAL ZONE OF THE ZINDER REGION, NIGER

Abstract

The Zinder Region, home to more than 25% of the national livestock population (RGAC/2007), is home to large pastoralist communities. Despite existing measures, this area faces a serious problem of encroachment on pastoral lands. Several croplands are located there, and the trend is only intensifying. This study aims to analyze the phenomenon of encroachment on pastoral lands in the Pastoral Zone of the Zinder Region. The methodological approach focused on documentary research and fieldwork. Several stages were implemented, prioritizing dialogue with stakeholders. These ranged from regional-level meetings to working sessions in the departmental capitals of the relevant departments, notably those of Belbédji, Gouré, and Tanout. Landsat 2022 imagery was used to create maps of land grabbing at the scales under consideration. The results showed that, out of an initial area of 6,486,981 ha, 725,526 ha—or 11.18%—were occupied by rain-fed croplands in 2016. By 2022, 250,039.197 ha had been appropriated. In total, 975,565.197 ha were occupied, representing 15.03% of the total area. The advance of the agricultural frontier was 27.40 km in 2016. It increased to 35–40 km in 2023. The various forms of land grabbing include the clearing of farmland, permits for digging traditional wells, and the construction of socioeconomic infrastructure, to name just a few. Originally, the loss of livestock by herders, land pressure resulting from demographic pressure in the South, control over land, the presumed high productivity of the Pastoral Zone, the digging of traditional wells, the agricultural conversion of herders beyond subsistence farming, etc. The encroachment on pastoral lands in the Zinder Pastoral Zone is said to date back to the 1984 drought. Since then, the phenomenon has intensified. The outlook depends on the implementation of the Land Use Plan, which also establishes the Boundary and Ordinance 2010, as well as the growing awareness among all stakeholders.

Keywords : Zinder region, Pastoral zone, land grabbing, pastoral space, Northern limit of cultivation.

Introduction

L'accaparement correspond à une dépossession née d'un rapport de force en défaveur du dépossédé, quels que soient les voies et moyens. Il est constaté lorsque le dépossédé n'est plus en mesure de jouir de ses droits légitimes sur ces terres. A l'origine, des groupes de pression, ou à travers l'Etat et ses démembrements. En 2008, l'ONG GRAIN, dans un article « *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et*

financière » alertait l'opinion sur le déclenchement d'un nouvel « *accaparement des terres* », pouvant « *sonner le glas des petites exploitations agricoles et des moyens de subsistance ruraux dans bien des régions du monde* », (ONG GRAIN citée par M. Merlet, 2020, p.24). En mars 2016 à Valencia en Espagne, s'est tenu le Forum Mondial sur l'Accès à la Terre. Le constat est amer. Quels que soient la forme, les acteurs, les zones concernées, les activités et les couches sociales impactées, les chances de le contrôler, voire de le stopper, sont minimales. L'accaparement des terres constitue aujourd'hui une menace planétaire. Comme le souligne M. Merlet (2020, p.27), « *les appropriations et la concentration des terres par des minorités, compromettent l'existence des communautés paysannes. Les conséquences sont économiques et sociales, avec l'exclusion de millions de petits producteurs, la destruction des écosystèmes et l'accélération du réchauffement climatique* ».

Cependant, si le phénomène est mondial, la situation de l'Afrique est assez préoccupante quant à l'acquisition foncière. « *Les acquisitions foncières à grande échelle ont un impact profond et durable sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'avenir de l'agriculture* » (IIED, 2009, p.1). Les conséquences pour la satisfaction des besoins alimentaires sont évidentes. C'est pourquoi l'auteur propose de favoriser une réflexion stratégique, un débat public de fond et une réceptivité gouvernementale aux préoccupations publiques. Dans beaucoup de pays africains, les affectations ont concerné entre 2004 et 2008, environs 2 millions d'hectares. Et le phénomène ne fait qu'avancer, avec de plus en plus des investissements dans l'acquisition du foncier. Mais, au de-là des terres agricoles, c'est aussi toutes les autres ressources naturelles qui sont impactées, quelques soient leurs écosystèmes particuliers.

C'est notamment le cas de l'eau et des espaces pastoraux, dont l'importance stratégique constitue la principale cause de la vulnérabilité de ses ressources, toujours et partout exposées à des tentatives de prises de contrôle. Dans de nombreuses régions aujourd'hui, la ressource eau est synonyme de tensions intercommunautaires, voire entre Etats. Beaucoup de textes sont élaborés par les Etats pour réglementer l'accès et la gestion, pour éviter que s'installe l'anarchie dans le secteur par le biais des investissements non contrôlés. Pour GRAIN (2008, p. 5), « *ces investissements ont été critiqués par certains gouvernements et organisations de la société civile à cause des effets négatifs sur les communautés locales* ».

En matière pastorale, « *l'accaparement peut s'assimiler à toute tentative d'entrave à la mobilité pastorale, ou toute obstruction, de quelque nature qu'elle soit, à l'accès des troupeaux à des ressources pastorales, Couloirs de Passage, eaux et pâturages, Zone Pastorale, etc., quels que soient les moyens et les voies utilisés* ». La Loi 0-61 du 05, portant Limite Nord des cultures, l'Ordonnance 1993_015, l'Ordonnance 2010 relative au pastoralisme, le Schéma d'Aménagement Foncier de la Région de Zinder ainsi que son Décret d'Application, font du Niger l'un des pays sahéliens au corpus juridique et au dispositif institutionnel les plus élaborés

en matière de sécurisation et de protection des espaces pastoraux. Cette même Ordonnance précise que « la loi minière de 2006 et le Code Pétrolier de 2007 imposent qu'une enquête publique soit conduite avant d'accorder toute concession. Ces textes imposent aux industriels des études d'impact environnemental et social régulières associant la société civile », (A. Serge et B. Nasser Sani, 2017, p.10). La « Loi de 2012 portant Code Général des Impôts, prévoit que « les populations riveraines aient le droit de contester, pendant une période de publicité foncière de trois mois, chaque nouvelle demande d'immatriculation foncière émanant d'un privé ». Aussi, l'Ordonnance de 1993_015 prévoit que tout acte de vente soit auparavant authentifié par les structures du Code Rural, du niveau village au niveau communal, voire départemental. Ainsi, les terres pastorales ne peuvent plus faire l'objet de transactions par la Chefferie Traditionnelle ou autre institution. Il en est de même pour les périmètres restaurés, classés périmètres de restauration des aires de pâturages dans le domaine public de l'État (*Loi de 2004 portant sur le régime forestier au Niger*).

Malgré tout, les terres pastorales continuent de disparaître. C'est un fait de tous, au Niger, les terres pastorales disparaissent à un rythme incontrôlé. Pourtant, de textes et autres instances existent pour les protéger. Outre l'avancée du front agricole, l'essor de grandes concessions privées a aggravé la situation. D'après des statistiques du Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger et l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN), 33 828 ha de terres pastorales ont fait l'objet d'immatriculations foncières illégales entre 2008 et 2014. À ces pertes, il faut ajouter 53 875 ha de ranchs privés en zone pastorale, 200000 ha concédés à la société uranifère Somina dans la zone de la cure salée d'Azelik, 2.751.620 ha attribués à la Chinese National Petroleum Corporation (CNPC) dans la zone de Diffa, etc. Enfin, la loi de 2004 portant sur le régime forestier au Niger protège aussi ces terres en classant les périmètres de restauration des aires de pâturages dans le domaine public de l'État.

Au Niger, pays dont l'économie repose sur la mobilisation et la valorisation du potentiel productif Terre - Eau - Environnement, la préoccupation a toujours été de créer les meilleures conditions de sécurisation et de gestion des ressources naturelles. À l'image des autres Régions du Niger où l'agriculture et l'élevage cohabitent difficilement, la Région de Zinder connaît le problème d'accaparement des espaces pastoraux, phénomène qui concerne aussi la Zone Pastorale, compromettant la mobilité des éleveurs. Il s'agit des cultures pluviales et des autres usages, en contradiction avec les dispositions de l'Ordonnance 2010 -029 et du Décret 306-029 du 29 juin 2016 relatif aux normes applicables aux couloirs de passage et aux pistes de transhumance au Niger. C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) des différentes Régions. Pour celle de Zinder, un effort a été fait pour améliorer la gouvernance foncière à travers l'installation des structures du Code Rural, conformément à l'Ordonnance N°93-025 du 2 mars 1993,

fixant les Principes d'Orientation du Code Rural. Il s'agit du Secrétariat Permanent Régional, dix (10) Commissions Foncières Départementales (100%), 54 Commission Foncières Communales sur les 55, soit 98,18%, et 1122 Commissions Foncières de Base sur 3307, soit 34% (SPR/CR/2023). Les contraintes restent le faible encadrement, la faible fonctionnalité et le faible équipement. Dans un contexte de forte pression sur les ressources naturelles notamment foncières, la Zone Pastorale fait face à plusieurs agressions. C'est pourquoi on parle d'accaparement, paraissant sous plusieurs formes. Mais, le plus préoccupant est celui qui porte sur les espaces pastoraux en Zone Pastorale, une zone à multiples enjeux. La Région de Zinder, à travers ses outils de planification, a fait ressortir ses particularités. Dans le Plan du Développement Régional (PDR), elle est retenue comme « Pôle de Développement ». Le SAF la consacre comme "Ressource Stratégique". Le présent travail vise à répondre à la question principale : quelle est la situation de l'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder ? De façon spécifique, quelles sont les causes d'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder (i) ? Quelle est l'ampleur du phénomène et quelles sont les responsabilités impliquées (ii) ? Quelles sont les solutions possibles pour endiguer le phénomène (iii) ? De ces interrogations, des hypothèses sont formulées, avec comme hypothèse générale : malgré l'existence des textes portant sur la sécurisation, l'accès et le partage des ressources pastorales au Niger, les cas d'accaparement sont permanents dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder. De façon spécifique : plusieurs causes sont à l'origine de l'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder (i) ; Des responsabilités existent et le phénomène prend de l'ampleur (ii) ; Des solutions pour endiguer le phénomène existent (iii). Il s'agit de contribuer à la compréhension du phénomène d'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale dans la Région de Zinder. L'objectif est donc d'analyser le phénomène d'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder, particulièrement dans les Départements de Belbedji, de Tanout et de Gouré, les plus impactés de la Région. Les Objectifs spécifiques sont : identifier les causes à l'origine de l'accaparement des espaces pastoraux dans la Zone Pastorale de la Région de Zinder, déterminer les responsabilités impliquées ainsi que l'ampleur du phénomène et enfin, proposer des solutions pour endiguer le phénomène.

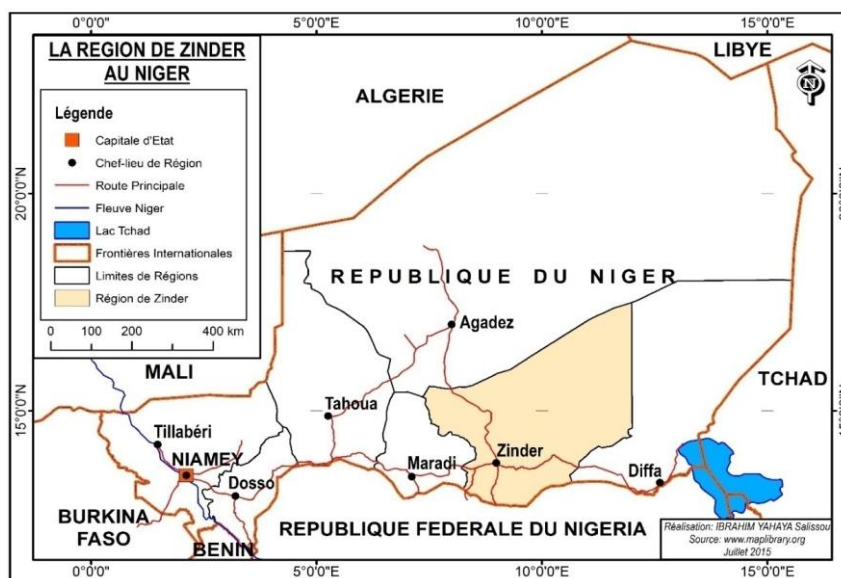
1. Approche méthodologique

1.1 Présentation du cadre d'étude

La Région de Zinder, créée par la Loi N°98-31 du 14 septembre 1998, portant création des Circonscriptions Administratives et des Collectivités Territoriales et fixant le nom de leur Chef - lieu, est située au Centre-Est de la République du Niger (12°48' et 17°30'

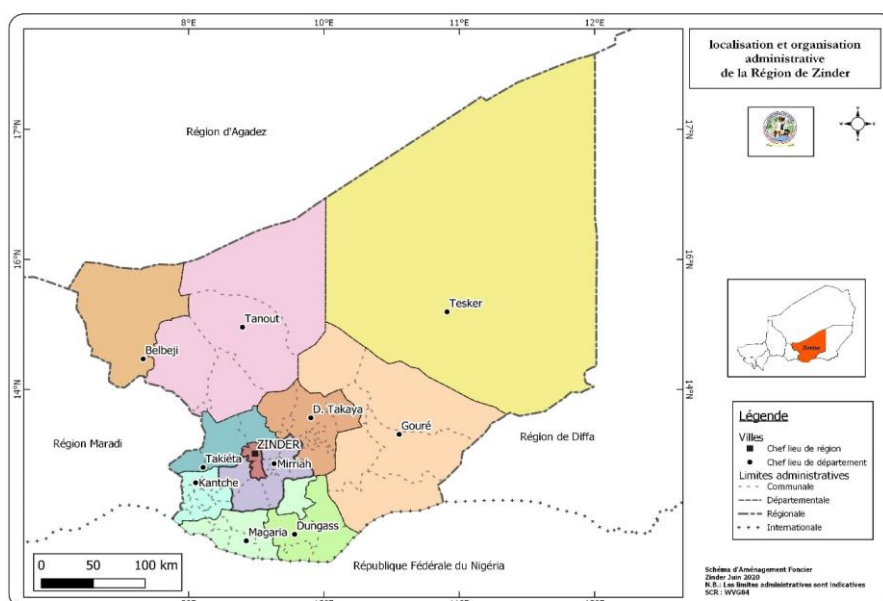
Nord, 7°20' et 12°00' Est) (Figure 1). Elle est limitée à l'Est par la Région de Diffa, à l'Ouest celle de Maradi, au Nord celle d'Agadez et au Sud la République Fédérale du Nigeria sur environ 300 km de frontière (voir figure 1). La superficie est estimée à 155.778 km², soit 12,3 % du territoire national (PDR/2015, p. 26). Elle compte 10 Départements, 50 Communes et une Ville (Zinder, Chef-lieu de la Région), composée de 5 Arrondissements Communaux (figure 2).

Figure 1: Carte de localisation de la Région de Zinder



Source : PDR, 2015, p. 26

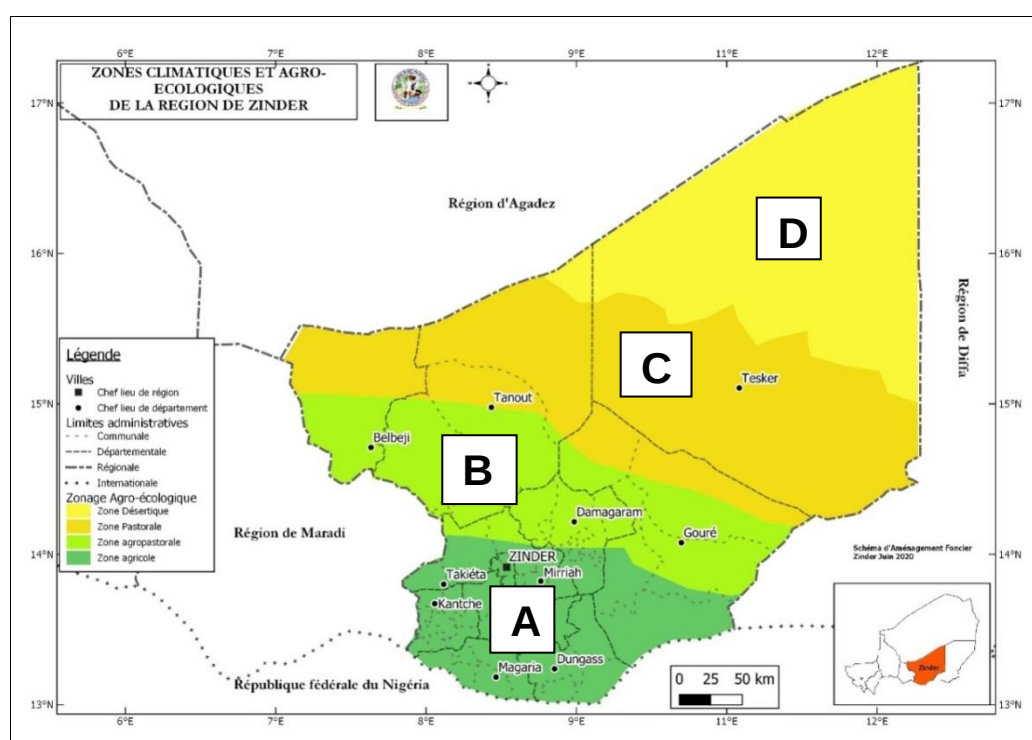
Figure 2 : Découpage administratif de la Région de Zinder



Source : Schéma d'Aménagement Foncier de la Région de Zinder (SAF, 2022, p. 17)

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) 2012, la population de Région était de 3 539 764 habitants, soit 20,76% de la population du Niger, 1^{ère} Région la plus peuplée. Selon les Projections de l'Institut National des Statistiques du Niger (INS) et sur la base du Taux d'Accroissement Intercensitaire 2001 / 2012 qui est de 4,7%, la Région de Zinder serait à quelques 9 790 837 habitants en 2025. L'une des caractéristiques de cette population, c'est d'abord sa jeunesse. Plus de 53,7% seraient âgés de 0 à 15 ans. La Densité moyenne (22,82 hbts / Km²), oppose le Sud agricole (168,42 hbts/km²) et le Nord désertique (0,55 hbts/Km²) (PDR - 2015). La combinaison des éléments du milieu physique a permis d'établir un zonage agroclimatique du Nord-Est vers le Sud-Ouest (voir Figure 3).

Figure 2 : Carte du Zonage climatique et agroécologiques de la Région de Zinder



Source : Schéma d'Aménagement Foncier de la Région de Zinder (SAF, 2022, p.35)

Sur la base des différentes données climatiques, pédologiques et floristiques, le zonage agro écologique a permis d'identifier quatre zones (Figure 2) (SRAT /2014). Il s'agit de la zone agricole tout à fait au Sud (Zone A), une zone aux contraintes climatiques faibles (400 à 600 mm), une durée de 4 à 5 mois de saison pluvieuse. C'est la zone de forte concentration agricole. La zone agropastorale (Zone B), avec des contraintes climatiques moyennes (300 à 400 mm, 3 à 4 mois de saison pluvieuse). Plus au Nord, on a la Zone Pastorale (Zone C) aux contraintes climatiques sévères (200 et 300 mm, 2 à 3 mois de saison pluvieuse). C'est une zone à vocation essentiellement pastorale. C'est d'ailleurs elle qui fait l'objet de la présente étude car, sérieusement menacée par la

descente massive des agriculteurs du Sud sans terres, mais aussi des locaux, notamment les populations pastorales en phase de reconversion agricole avec le changement climatique et la perte de leur cheptel. Enfin, dans l'extrême Nord du Département de Tesker, se trouve la Zone Désertique (*Zone D*), une zone aux contraintes climatiques très sévères (moins de 200 mm, 1 à 2 mois de saison pluvieuse). Elle est à vocation ni agricole, ni pastorale. Elle constitue tout de même un site touristique avec la Réserve Naturelle Termite Tin Touma (RNTT), une sorte de sanctuaire de la faune sauvage qu'elle abrite.

1.2. *La recherche documentaire*

Il s'agit de la recherche documentaire consacrée aux questions d'accaparement des ressources naturelles, dont les espaces pastoraux. Outre les généralités, cette phase a concerné les outils de planification de la Région, dont le Plan du Développement Régional et le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire. L'étude se déroule dans le contexte de la mise en œuvre de ce dernier. C'est pourquoi un accent particulier a été mis sur toutes les études consacrées à l'élaboration de ce précieux outil d'aide à la décision, qui consacre la problématique foncière de la Région. Il s'agit de l'Etude de capitalisation des actions d'aménagement, de sécurisation et de gestion des ressources naturelles, du Livre Blanc du SAF et du Document du SAF. Cette documentation sera complétée par les rapports des Services Techniques, Projets et ONG du domaine, des articles scientifiques ou de presse, traitant de la question de l'accaparement.

1.3. *L'enquête de terrain*

Le terrain a concerné les Départements de Belbédji, Tanout et Gouré. L'enquête s'est déroulée au cours des mois de mai et de juin 2024, à la veille de l'installation de la saison hivernale dans la zone. Les étapes retenues sont constituées d'une série de rencontres avec le Conseil Régional et le Secrétariat Permanent Régional du Code Rural, représentant les acteurs du niveau régional, ainsi que deux regroupements de la Société Civile pastorale de la Région de Zinder, le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) et le Réseau des Organisations Pastorales du Niger (ROPN). D'autres rencontres se sont déroulées au niveau des Chefs-Lieux des Départements retenus avec les acteurs de la gouvernance foncière et certaines Communes Rurales le long de l'axe retenu. Il s'agit pour de Belbédji, Tanout (avec les Communes Rurales de Gangara, Olléléwa et Tenhiya, et la Commune Urbaine de Tanout), Gouré (avec les Communes Rurales de Kellé et Alakoss, et la Commune Urbaine de Gouré). Ce sont des entretiens sous forme de table-ronde. Au total, sept (7) entretiens sous forme de

focus-groupe ont été réalisés, et ont concerné les acteurs des niveaux communal et départemental. Les principaux axes de ces débats ont porté sur :

- la situation du phénomène d'accaparement des espaces pastoraux dans la Commune ou le Département ;
- les principaux acteurs impliqués dans l'accaparement des espaces pastoraux ;
- les mesures envisagées pour endiguer le phénomène et leur pertinence ;
- les chances de réussite des différentes mesures envisagées.

Un Guide d'Entretien et une Fiche de Collecte des données ont servi de supports pour les échanges. Il faut enfin préciser que pour la cartographie, ce sont les images LANDSAT/2022 qui ont été utilisées et ont permis de réaliser les cartes à différentes échelles.

2. Les Résultats de l'étude

Cette section va porter d'abord sur les causes de la remontée du front agricole en zone pastorale, les conséquences du phénomène et proposer des stratégies pour endiguer le fléau.

2.1. Remontée du Front Agricole en Zone Pastorale de la Région de Zinder

Il faut rappeler que cette remontée du front agricole en zone pastorale concerne pour l'essentiel quatre départements de la Région de Zinder à savoir Belbédji, Tanout, Gouré et Tesker.

2.1.1. Les principales causes de l'accaparement

Les principales causes de l'accaparement des espaces pastoraux dans les Départements de Belbédji et de Tanout sont consignées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Causes d'accaparement / Départements de Belbédji et de Tanout

Départements	Causes de l'accaparement
Belbédji Tanout	- Perte du cheptel des pasteurs ; - Pression foncière née de la pression démographique au Sud ; - Concurrence intercommunautaire pour le contrôle de l'espace ; - Bonne productivité supposée de la Zone Pastorale ; - Fonçage de puits traditionnels (suppose contrôler l'espace) ; - Reconversion des éleveurs au-delà de la culture de subsistance ; - Transactions foncières impliquant les éleveurs et les autres acquéreurs ; - Retour des éleveurs ayant émigré à leurs terroirs d'attache ; - Transaction autour des puits traditionnels (un puits coûte 2.000.000 à 3.000.000) ; - Marquage de l'espace (placement des membres de sa famille autour du puits) ; - Infrastructures étatiques dans les villages installés en Zone Pastorale ; - Augmentation simultanée des populations d'éleveurs, mais aussi de leurs cheptels ; - Détournement d'objectif par rapport aux puits traditionnels ; - Champs de subsistance ; - Spéculation foncière autour des champs acquis et vendus ; - Lopins de terre autorisés devenus des pures exploitations ; - Légèreté dans l'application des textes ; - Manque de sensibilisation sur la Limite ; - Croissance démographique entraînant le rétrécissement des espaces cultivables ; - Mimétisme des agriculteurs par rapport aux champs des éleveurs ; - Champs piège ; - Migrants terriens venus du Sud de la Région ; - Arrivée des agropasteurs qui font les 2 activités en même temps ; - Succession de mauvaises campagnes hivernales ; - Complicité de certains acteurs ; - Paupérisation des pasteurs (mutation vers l'agriculture) ; - Marquage de l'espace pour bloquer les agriculteurs venus du Sud ; - Revendications des champs en ZP par des agriculteurs s/c d'héritage.

Source : Données du terrain, 2024

Dans les deux Départements, l'accaparement est d'abord le fait des pasteurs eux-mêmes, qui se reconvertissent en agropasteurs pour pallier les pertes de leur cheptel consécutives au déficit fourrager suite à des mauvaises pluies. Des champs de subsistance sont transformés en champs de cultures permanents. Ce que confirme un acteur de la Société Civile de Tanout pour qui « les éleveurs donnent eux-mêmes le mauvais exemple. Ils s'accaparent de terres en Zone Pastorale et les transforment en champs de culture permanente. Ils attirent ainsi la convoitise des autres usagers de la terre ». Mais, c'est surtout autour des puits privés traditionnels que de nouveaux champs sont formés. Une fois qu'un demandeur reçoit l'autorisation de foncer un puits, il s'organise pour privatiser l'espace autour du puits en installant son habitat et son troupeau. Une fois l'espace autour du puits acquis, il le défriche pour y installer son champ. À Belbédji, le constat

dégagé lors de l'entretien Focus group est que « pour chaque village installé au Nord en Zone Pastorale, il a un correspondant au Sud et porte le même nom. Attestant que tous les accapareurs viennent du Sud ».

2.1.2. Les différentes formes d'accaparement dans la Zone d'Etude

Les différentes formes d'accaparement se retrouvent dans tous les départements, (Tableau 2). Il s'agit d'une synthèse des résultats au niveau des entités de la zone affectée par le phénomène.

Tableau 2 : Causes et Formes d'accaparements dans la Zone Pastorale

Départements	Communes	Types d'accaparement
Belbédji	Tarka	- Fonçage autorisé ou non de puits traditionnels, prélude à l'installation des champs de cultures pluviales ; - Cultures de subsistance ; - Ouverture des champs de cultures pluviales ; - Coupe abusive des arbres ; - Maraîchage ; - Infrastructures socioéconomiques ; - Ranch ; - Ramassage de la paille (conflits avec les éleveurs).
Tanout	Tenhiya Gangara Tanout	- Cultures de subsistance ; - Fonçage non contrôlé de puits traditionnels ; - Ouverture des champs de cultures pluviales ; - Maraichage autour des points d'eau situés en Zone Pastorale ; - Infrastructures socioéconomiques ; - Ramassage de la paille (conflits avec les éleveurs).

Source : Données du terrain, 2024

Des cultures de subsistance aux infrastructures socioéducatives, en passant par les initiatives personnelles d'accaparement, jusqu'à l'installation des villages agricoles en pleine Zone Pastorale, l'on rencontre toute une panoplie de formes d'accaparement (Photos 1 et 2).

**Photo 1 : Avancée d'un champ de mil sur l'emprise de la Route Nationale N°1
(Axe Zinder - Gouré)**



Source : Données du terrain, mai 2024

**Photo 2 : Remise en cause des mesures de matérialisation
des espaces pastoraux et agricoles : une balise dans un champ
de culture**



Source : Données du terrain, mai 2024

2.1.3. L'ampleur du phénomène d'accaparement en Zone Pastorale de la Région de Zinder

- *Les limites et les superficies à la création de la Loi*

La Loi N°61- 05 du 26 mai 1961 a fixé une Limite Nord des cultures pluviales, couvrant une superficie de 6 486 981 ha, soit 41,85% de la superficie totale de la Région. Les Articles 1 et 2 Loi précisent le tracé et les repères à partir de la Subdivision de Dakoro, jusqu'au Cercle de N'Guimi, consacrant la Limite sur le territoire de la Région de Zinder. Les superficies étaient réparties dans les Départements de Belbédji avec

666 408 ha (10,27%), Tanout 1 366 685 ha, (21,06%), Gouré avec 1 246 636 ha (19,21%) et Tesker 3 207 252 ha, (49,44%).

▪ *La situation de la mise en culture de la Zone Pastorale*

L'accaparement des espaces pastoraux en Zone Pastorale de la Région de Zinder remonterait à la sécheresse de 1984. Même s'il est diversement apprécié, il fait l'unanimité de l'ensemble des acteurs de la Gouvernance Foncière de la Région. Dans le Département de Belbédji, des champs se trouveraient à 12 km de Tendé, 3 km de Intabenot, etc. La moyenne de l'avancée du Front est de 20 km. On retrouve la même situation dans celui de Tanout pour les Communes de Gangara et de Tanout. Dans la Commune Rurale de Tenhiya, une Commune pastorale, le phénomène est plus marquant. Si la moyenne en bloc de l'avancée du Font est de 20 km, les champs isolés les plus avancés en Zone Pastorale, seraient à 35 km de la Limite. D'ailleurs, fait nouveau, selon le témoignage de la Direction Départementale de l'Agriculture de Tanout « la Commune Rurale de Tenhiya aurait réclamé au titre de la campagne agricole 2023, une quantité de produits phytosanitaires de 275 litres, de quoi traiter une superficie emblavée de l'ordre de 550 ha ».

Les tableaux ci-dessous (3 et 4), ont présentent la situation de la remontée du front agricole en Zone Pastorale, respectivement en 2016 et en 2022. On peut constater qu'entre les deux dates, la tendance du phénomène, n'a fait que se renforcer.

Tableau 3 : Remontée du Front agricole en Zone Pastorale / Région de Zinder 2016

Communes	Localités	Coordonnées géographiques		Remontée du Front Agricole en ZP
		Longitudes	Latitudes	En km
Tarka	Dansa	7, 5070 34	14,91 52 32	6,90
	Gouda	8,051755	14,980572	8,05
Tenhiya	Eliki	8,394926	15,243399	30,45
	Tenhya	9,029709	15,464740	38,64
Tesker	Tesker Sud 1	10,945867	14,565045	47,75
	Tesker Sud 2	11,606160	14,470849	32,60

Source : HADUR Ingénierie, 2016

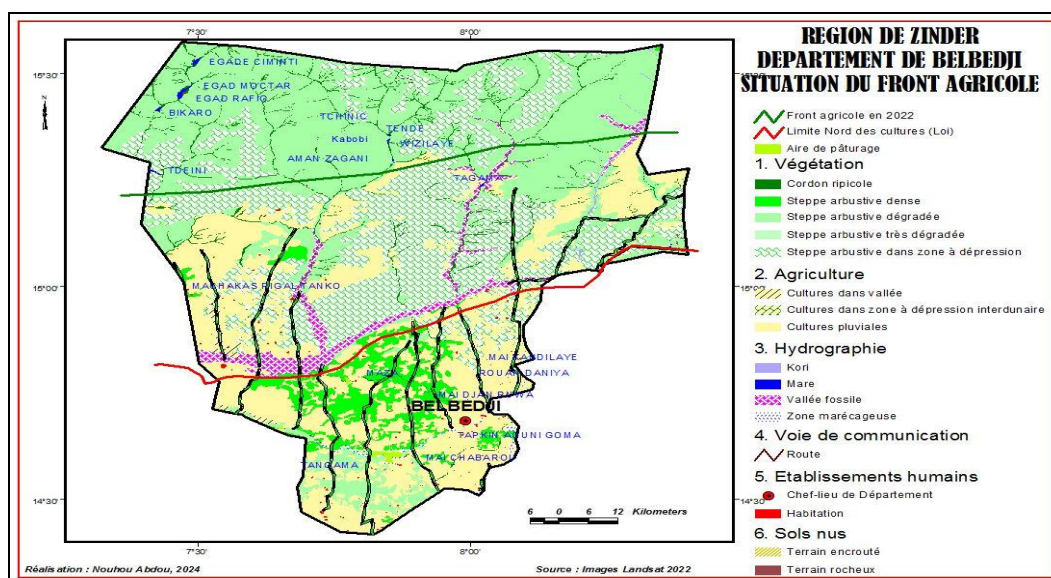
Tableau 4 : Situation des accaparements en 2022

Départemnts	Communes concernées	Cultures pluviales		Superficies accaparées	
		Superficie totale	%	Superficie totale	%
Belbédji	Tarka	3736,8330	0,40%	2540,2430	0,36%
		257600,8790	27,61%	124377,8070	17,47%
Gouré	Allakoss	71763,3150	23,49%	16270,6690	9,22%
	Kellé	209636,7720	30,58%	11837,1590	19,99%
Tanout	Gangara	269371,0080	62,05%	1112,5270	33,09%
	Tanout	306233,5460	46,22%	83758,5740	38,72%
	Tenhiya	3844,8720	0,35%	3349,0140	0,30%
Tesker	Tesker	52384,4650	0,74%	37499,8170	0,53%

Source : Selon les images LANDSAT, 2022

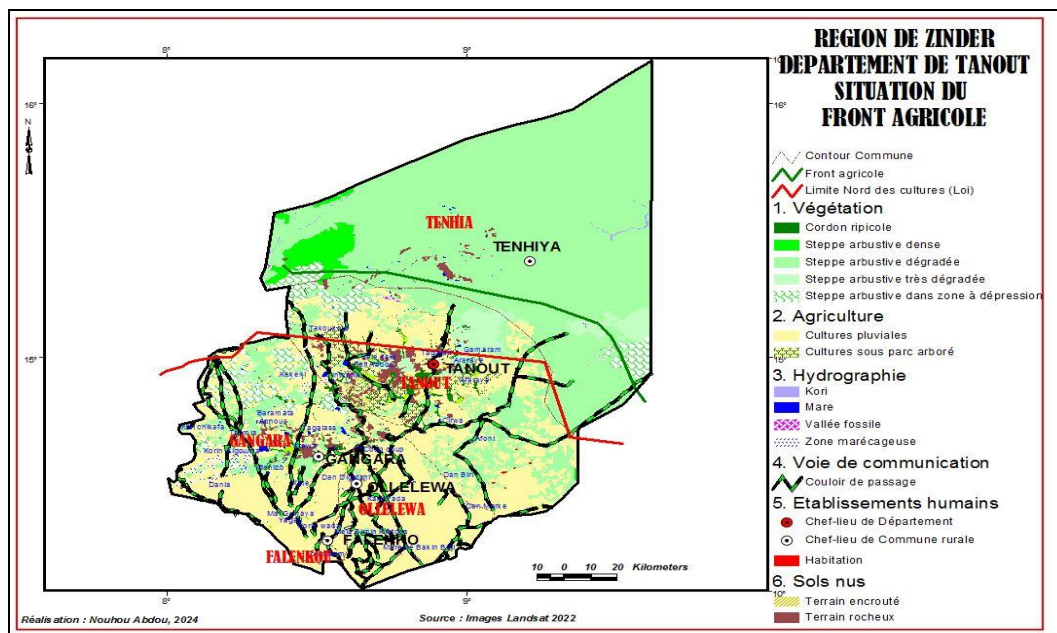
Les Tableaux 3 et 4 font ressortir l'ampleur du phénomène d'accaparement en Zone Pastorale. D'une superficie totale de 6 486 981 hectares à sa création, 725 526 ha, soit 11,18%, ont été occupés par les champs de culture pluviale (HADUR Ingénierie, 2016). En 2022, l'accaparement a concerné environs 250 039,197 ha. Au total, 975 565,197 ha ont été occupés par les champs en Zone Pastorale, soit 15,03% de la superficie totale. La moyenne de la remontée du Front Agricole de 27,40 km en 2016, passe à 35 à 40 km en 2023, pour certaines localités. Il faut noter qu'il ne s'agit que d'une seule forme d'accaparement. Or, toutes les formes sont présentes dans la Zone, avec pour conséquence, l'amenuisement des espaces pastoraux.

Figure 1 : Avancée du Front Agricole en Zone Pastorale du Département de Belbédi



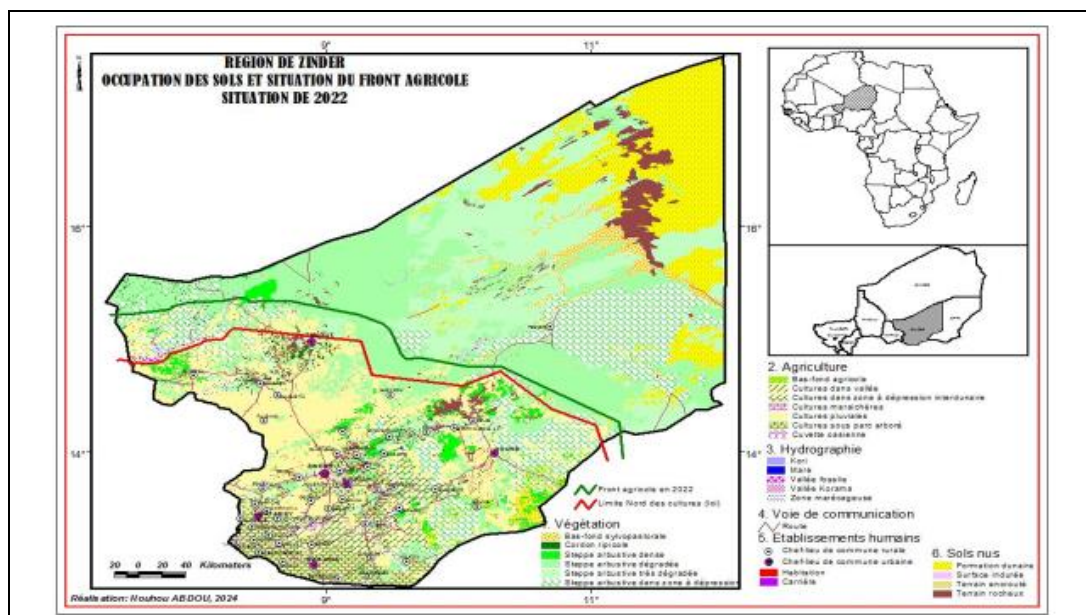
Source : images LANDSAT, 2022

Figure 2 : Avancée du Front Agricole en Zone Pastorale du Département de Tanout



Source : images LANDSAT, 2022

Figure 3 : Avancée du Front Agricole en Zone Pastorale de la Région de Zinder



Source : images LANDSAT, 2022

2.2. Les conséquences de l'accaparement en Zone Pastorale

Les conséquences de l'accaparement en Zone Pastorale sont importantes (Tableau 5).

Tableau 5 : Conséquences de l'accaparement en Zone Pastorale

Départements	Conséquences
Belbédji/ Tanout	- Des villages agricoles en ZP datant de plus de 40 ans depuis leur d'implantation ; - S'il faut à nouveau faire remonter la Limite, elle sera davantage occupée ; - Conflits plus fréquents entre tous les acteurs (agriculteurs-éleveurs, agriculteurs-autorité de la ZP, éleveurs-éleveurs, autorités traditionnelles, etc.) ; - Menace sur la ZP (disparition progressive) ; - Conflits fréquents (souvent violents avec pertes en vies humaines) ; - Conflits plus fréquents entre tous les acteurs (agriculteurs-éleveurs, agriculteurs-autorité de la ZP, éleveurs-éleveurs, autorités traditionnelles, etc.) ; - Agriculteur/agriculteurs (1ers venus, 1^{er} servis) ; - Non-respect des textes ; - Dysfonctionnement du dispositif de prévention et de gestion des conflits ; - Faible assistance des Mairies ; - Faible capacité des COFODEP ; - Non prise en compte des missions en ZP des Collectivités Territoires dans les prescriptions budgétaires ; - Etc.

Source : Données du terrain, 2024

L'une des plus importantes conséquences, c'est d'abord la menace qui pèse directement sur l'avenir de cet écosystème particulier. Le non-respect, voire la remise en cause de tout le dispositif judiciaire visant la protection de la Zone Pastorale, constitue avant tout le défi majeur pour l'ensemble des acteurs. Il existe pourtant des textes portant protection et gestion de cet espace, surtout pour contrecarrer son accaparement. C'est d'abord la Loi N°61-05 du 26 Mai 1961, instituant la Limite Nord des cultures, renforcée par l'Ordonnance 2010 du 20 Mai 2010. Il y a aussi les dispositions du Code Rural et celles du SAF de la Région de Zinder, en vigueur depuis l'adoption de son Décret de mise en œuvre, fin 2022, pour ne citer que ceux-là. La Zone Pastorale abrite des villages agricoles datant de plus de 30 ans. Pourtant, tous les acteurs sont conscients de l'existence d'une Limite, même non matérialisée. Les conflits de plus en plus fréquents, souvent violents (avec pertes en vies humaines du fait de la péjoration climatique affectant les pasteurs surtout), deviennent plus difficiles à gérer. La course pour le marquage de l'espace en Zone Pastorale est toujours plus accentuée. Si rien n'est fait, c'est l'élevage dans sa forme pastorale qui se trouve menacé, avec "l'agro-pastoralisation" de la Zone Pastorale. Quant aux conflits, ils opposent éleveurs-éleveurs pour le contrôle de l'espace, mettant en cause le traditionnel "terroir d'attache" qui fixait chacun à son espace. Ces conflits concernent aussi les agriculteurs entre eux, opposant des nouveaux venus et des anciens, ces

derniers pensant avoir le monopole sur les premiers, du fait de leur avance sur les sites. Mais, ils opposent aussi ces acteurs et la chefferie traditionnelle qui semble dépassée par la situation, des acteurs qui souvent défient même l'autorité de l'Etat et du dispositif juridictionnel en charge de la prévention et de la gestion des conflits ruraux. Dans certains cas, ils opposent les Chefferies entre elles-mêmes, car en quête d'administrés, sur celles se trouvant en Zone Pastorale.

2.3. Les propositions de solutions face au phénomène d'accaparement

Face au phénomène d'accaparement, surtout de par son ampleur et les conséquences qu'il entraîne, une panoplie de solutions a été envisagée par les acteurs rencontrés.

2.3.1. Quelques propositions de solutions

Il s'agit d'une synthèse issue des débats avec les différents acteurs, chacun ayant un rôle ou une responsabilité dans la situation sur le terrain.

Tableau 6 : Solutions face à l'ampleur du phénomène dans la Région de Zinder

Départements	Solutions
Belbédji Tanout	- Veiller au respect des normes pour les champs de subsistance (superficie et durée) ; - Pas d'héritage ; - Déguepissement à la limite de ce qui est possible ; - Vulgarisation et mise en œuvre effective du SAF ; - Vulgarisation des textes et implication de tous les acteurs pour leur respect ; - Installation des structures du Code Rural dans la Zone Pastorale ; - Par rapport aux puits pastoraux, pas plus de 10 autorisations de fonçage par an ; - Conduire des enquêtes minutieuses avant toute autorisation de fonçage de puits ; - Tenir obligatoirement compte du maillage avant tout fonçage de nouveaux puits ; - Conduire des missions de sensibilisation sur les enjeux de Limite Nord ; - Fixer les derniers arrivants pour leur empêcher toute progression ; - Stopper les champs là où ils sont ; - Matérialiser la Limite ; - Rappel constant aux autorités traditionnelles des Zones concernées ; - Annuler l'autorisation pour tout individu tenté de détournement d'objectif ; - Application stricte de la loi, quel que soit le contrevenant ; - Prescriptions budgétaires par les Collectivités pour des missions en Zone Pastorale ; - Des forums de sensibilisation des acteurs de la Zone Pastorale pour sa préservation ; - Arrêter les installations anarchiques ; - Etc.

Source : Données du terrain, 2024

Les solutions envisageables vont du rappel du dispositif institutionnel et juridique de prévention et de gestion des conflits en lien avec le phénomène, à des engagements individuels de la part des accapareurs, en passant par des mesures faisant appel à la rigueur de la loi, au risque de compromettre l'intérêt général, si l'on laisse faire. Le rôle que joue cette Zone aussi bien sur le plan économique, que sur celui de la paix, de la sécurité et de la quiétude sociale, mérite une attention toute particulière, aussi bien de la part des acteurs directement concernés, souvent victimes ou complices, que des niveaux de prise de décisions.

2.3.2. Le dispositif de prévention et de gestion des conflits liés à l'accaparement

Il s'agit des différents textes portant création, protection et gestion des ressources pastorales, notamment les espaces de circulation, de pacage, d'abreuvement et de pâture. Quant au cadre institutionnel, il fait référence à toutes les dispositions de mise en œuvre du Code Rural. Ceci fait référence à toutes les Lois et Décrets dans le cadre de la sécurisation de l'ensemble des activités rurales au Niger. Sans être exhaustif, on a ici un recueil des textes dans le domaine, certains plus récents que les autres, mais qui se complètent tous. Il s'agit entre autres de la Loi N° 61- 05 du 26 mai 1961 fixant une Limite Nord des cultures pluviales, de l'Ordonnance N°2010-29 du 20 mai 2010 Relative au Pastoralisme, du Décret No 2013-258/PRN/MEL du 12 juillet 2013 portant adoption du document de la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage, du Décret N° 2021-747/PRN/MAG du 9 Septembre 2021 portant adoption du document de la Politique Foncière Rurale du Niger et du Décret N° 2022 - 920/PRN/MAG/ du 30 novembre 2022 portant Adoption du Schéma d'Aménagement Foncier de la Région de Zinder. Ces textes ne sont pas toujours connus et portent en eux-mêmes des dispositions facilitant l'accaparement, tels que les champs de subsistance, une porte ouverte à l'établissement de zones de cultures durables, au-delà de la Limite. Quant aux mécanismes de prévention/gestion des conflits, il s'agit surtout de la mission de conciliation dévolue aux Chefs Traditionnels.

2.3.3. Les dispositions de la Police Rurale

La Police Rurale a pour domaines de compétence le maintien de l'Ordre Public, la protection de l'espace rural, la sécurisation des activités rurales et la protection des droits des acteurs ruraux par le respect de la vocation des espaces. Elle a aussi compétence sur le respect des normes légales et réglementaires relatives aux choix et aux méthodes de culture, la lutte contre la désertification, l'ouverture et la fermeture des champs, la divagation des animaux (fourrière), la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, etc. Conformément aux dispositions de l'Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 en ses articles 113, 114 et 115, les Autorités Administratives sont les

seules détentrices de pouvoir de la Police Rurale qui comprend toute mesure générale et individuelle nécessaires au maintien de l'Ordre Public, à la protection de l'espace rural, à la sécurité des activités rurales, ainsi qu'au respect des normes légales et réglementaires relatives, aux choix et aux méthodes de culture et à la lutte contre la désertification. La Police Rurale a aussi compétence sur les mesures garantissant la libre circulation des personnes et des biens, les règles générales applicables à la transhumance, au parcours, au pacage et au transit des animaux, la réglementation des couloirs de passage et des zones de transit du bétail, etc. Mais, les Autorités Administratives sont aussi responsables des structures du Code Rural, porte d'entrée pour des +missions de sensibilisation sur les enjeux de la Limite Nord des cultures.

3. Discussion des résultats

Plusieurs sources ont tenté de donner une définition à l'accaparement des terres, un phénomène que d'aucuns qualifient de mondial. Il s'agit d'une appropriation, le plus souvent illégale par une main forte, au détriment des exploitants locaux, en changeant les options et les vocations des terres accaparées. D'après les Nations Unies, on parle d'accaparement des terres lorsque des investissements violent les droits humains et ceux des minorités, réalisés contre la volonté de la population locale et n'incluent aucune expertise indépendante sur les conséquences écologiques, sociales et économiques. Ces différentes définitions concordent parfaitement avec les résultats de la présente étude. Il s'agit, indépendamment de toute règle et de tout principe de droit, de l'expression d'un rapport de force, quels que soient son origine ou ses moyens d'expression. En effet, on assiste dans Zone Pastorale de la Région de Zinder, à un véritable accaparement, à grande vitesse (35 à 40 km en moyenne par an).

Ces études ont aussi eu à aborder les causes à l'origine du phénomène. Si ailleurs en Afrique et dans le reste du monde, les Grands Investisseurs sont mis en cause, le cas de la Zone Pastorale n'est pas en reste. Les accapareurs ont toujours et partout, eu le même comportement. On retrouve comme causes essentielles les changements climatiques, la pression démographique, l'émergence de classes sociales locales influentes, etc. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. « *Les accaparements de terres, de par leur ampleur et leur multiplication, mais aussi parce qu'il s'agit de processus aux conséquences irréversibles sur le court terme, constituent, tout comme le changement climatique, une menace globale pour l'humanité* », M. Merlet (2020, p.27). L'étude a confirmé cette préoccupation car, mettant en péril tout un système de production. Il s'agit du pastoralisme, un système derrière lequel l'on a toute une communauté, tout un espace avec des vocations à préserver, mais aussi une chaîne des valeurs, des pratiques, de complémentarité et de quiétude sociale à consolider.

L'accaparement des espace pastoraux en général et de la Zone Pastorale en particulier, tel que confirmé par A. Serge et B. Nasser Sani (2017, p.10). D'après ces auteurs, « *au Niger, les terres pastorales disparaissent à un rythme affolant malgré les nombreuses lois et instances censées les protéger. Outre l'avancée des terres agricoles, l'essor de grandes concessions privées est en cause. Face à cette menace, les éleveurs ont développé une défense fondée sur l'application de leurs droits* ». Ce phénomène est une véritable menace. Ainsi, selon des statistiques publiées par le Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA, 2015, p.1 et 4) et l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN), 33 828 hectares de terres pastorales ont fait l'objet d'immatriculations foncières illégales entre 2008 et 2014. 53 875 ha de ranchs clôturés en pleine Zone Pastorale, « *sous couvert du droit à la propriété accordé sur les terroirs d'attache des pasteurs* ». 200000 ha concédés à la société uranifère Somina dans la zone de la Cure Salée d'Azelik, ou encore, les 2 751 620 ha attribués pour cause d'utilité publique à la Chinese National Petroleum Corporation (CNPC) dans la zone de Diffa.

Conclusion

Aux termes de la présente étude, il ressort que l'accaparement des espaces pastoraux en Zone Pastorale de la Région de Zinder reste et demeure une réalité. Mieux, l'ampleur du phénomène prend des proportions tout à fait inquiétantes, pour ne pas dire préoccupantes. Même s'il est à des degrés divers selon les Communes, l'ensemble des acteurs sont unanimes à ce sujet. Les causes à l'origine sont aussi nombreuses et variées. Il en est de même des parties impliquées en termes de responsabilité. Mais, le plus important, ce sont surtout les conséquences, si des mesures urgentes et durables ne sont pas prises. La disparition imminente de la Zone Pastorale entrainera certainement des bouleversements dans l'ensemble du système de production de la zone. Il est fort à parier que ceci ne constitue pas une menace pour la paix et la quiétude sociale pour l'ensemble de Zone. Même si des textes existent, la menace qui pèse sur la Zone Pastorale en termes d'accaparement, interpelle tous les acteurs et au-delà, les décideurs. C'est pourquoi des propositions de solutions ont été faites à l'issue de l'étude. L'importance et l'engagement des acteurs est un gage quant à la réussite d'éventuelles actions à entreprendre dans le sens de la préservation de la Limite Nord des cultures, conformément à tous les textes consultés.

Références Bibliographiques

ADO SALIFOU Arifa Moussa et ALI Salé, 2019, « La persistance des conflits Agriculteurs-Eleveurs dans le Damergou - Niger Centre-Est », *Cahier du Foncier du Tchad*, Vol 2 (2), p. 47-61, Décembre 2019

CAOUELLE Dominique, 2016, L'accaparement des terres, un phénomène mondial. *Relations*, (785), p. 17-20.

Comité Technique Régional d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) (CTRE/SAF/ZR), Mars 2022, 125 p.

Commune Rurale de Belbedji, 2022-2026. *Plan du Développement Communal*. 192 p.

Commune Rurale de Tenhiya, 2021-2025. *Plan du Développement Communal.*, 192 p.

ELHADJI MOUTARI Mansour, 1999, « La problématique du foncier dans la zone pastorale de Zinder (Niger) ». *Horizons nomades en Afrique sahélienne, sociétés, développement et démocratie*, édition Karthala, Paris, France, p. 425-433.

GRAIN, 2008, « Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière », Rapport d'étude d'Octobre 2008, 13 p. <http://www.grain.org/article/entries/140>, Consulté le 12/02/2024.

GRAIN DE SEL, 2011, « Le foncier au cœur de l'économie agricole : Le renouvellement des politiques foncières en Afrique ». *La revue d'Inter-réseaux Développement rural*, n° 57. 44 p.

HADUR Ingénierie, Octobre 2016, *Rapport provisoire, La problématique des cultures d'hivernage en zone pastorale : Quels impacts sur l'avenir du pastoralisme au Niger ?* 49 p.

Institut International pour l'Environnement et le Développement IIED briefing (2009). « Accaparement des terres » ou opportunité de développement ? ». 6 p. www.iied.org/pubs/display.php?o=17069FIIED, Consulté le 14/02/2024.

MERLET Michel, (2020). « Les accaparements de terres, une menace économique et sociale globale » *revue de la bio associative et solidaire, Nature & Progrès* n° 127- Avril-mai 2020 ; p.24-28

Région de Zinder, 2015, *Plan de Développement Régional 2016-2020, version finale*, 212 p.

REPUBLIQUE DU NIGER, Ministère du développement agricole (2007) « Recensement General de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007 », *Résultats définitifs juin 2007 ; Production animale*. 52 p

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) et Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN), 2015. « La « vente » des terres pastorales à Bitinkodji. *Note d'information*. 10 p.

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA), 2016. *L'accès des femmes et des jeunes au foncier*. Note de débat. 6 p. (Adapté à ABDOULKARIM MAHAMAN Mamalo)

SERGE Aubague et NASSER SANI Baaré (2017). « Terres pastorales au Niger : les éleveurs face à la défense de leurs droits » *Grain de sel* n° 73-74 - juillet 2016 – juin 2017, p.10-11

ZAMTAPO, 2024, *Rapport d'étude sur l'Inventaire des accaparements des espaces pastoraux en Zone Pastorale de la Région de Zinder*, 66 p.